



entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.
SUD-OUEST FRANCE

AIDES A LA PROSPECTION/ EXPORTATION/IMPLANTATION

Fonds Aquitain d'Aide au Conseil

Objectifs :

Le Fonds aquitain d'aide au conseil (FAAC) a pour vocation d'aider les PMI/PME à recourir à des consultants extérieurs à des moments importants de leur développement.

Bénéficiaires :

Les PME/PMI de moins de 250 salariés et de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou ayant un total du bilan inférieur à 43 M€, oeuvrant dans les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production et du négoce interindustriel.

Les personnes physiques dans le cadre d'une transmission d'entreprise

Capital non détenu à plus de 25 % par une société ne satisfaisant pas à ces critères. Situation financière saine, être à jour de leurs obligations sociales et fiscales, et être constitué juridiquement en société.

Actions éligibles :

- **Stratégie et plan de développement** : diagnostic de formalisation de la stratégie d'entreprise et plan d'action à moyen terme, stratégie d'alliances.
- **Marketing et commercialisation** : stratégie marketing, études de marché, organisation de la fonction commerciale et de la force de vente.
- **Internationalisation : études de marché, études de faisabilité et de lancement commercial à l'export** (grand export c'est à dire hors UE).
- **Diversification : stratégie de diversification de marchés et/ou de produits nouveaux.**
- **Créativité des produits** : design, stylisme, intégration de l'analyse de la valeur dans le développement de nouveaux produits.
- **Stratégie des nouvelles technologies de l'information** : réflexion générale avant la mise en place et le développement d'outils, diagnostic de veille stratégique.
- **Gestion des compétences et des ressources humaines** : diagnostic stratégique et plan d'actions GRH collectives, aide à la diffusion d'outils de management, coaching.
- **Gestion du système d'information, de gestion des flux internes** (hors SSII).
- **Prestations techniques** : études techniques spécifiques.
- **Transmission** : diagnostic transmission, évaluation de l'entreprise, (lien vers transmission, aide à la reprise).

Modalités:

Zones couvertes : Tous pays.

Montant :

Pour la réalisation d'un diagnostic (5 jours maximum) : l'aide pourra atteindre 80 % du coût de la prestation de conseil HT. Elle est plafonnée à 3 800 €.

Pour la réalisation d'une étude, y compris transmission : l'aide pourra atteindre 50 % du coût de la prestation de conseil HT. Elle est plafonnée à 30 500 €.

Le coût journalier de la prestation de conseil est plafonnée à 950 € HT.

Le F.A.A.C. est limité à 3 interventions par entreprise sur une période de 3 ans, avec un plafond cumulé de subventions de 30 500 €.

Compte tenu de l'incitativité de la procédure, le cumul sur un même thème d'intervention relève du cas dérogatoire et doit être justifié.

Les interventions seront obligatoirement menées par un conseil extérieur : bureau d'études, cabinet conseil du secteur concurrentiel (hors banque et cabinet comptable).

Pour les devis supérieurs à 10 000 €, une consultation auprès d'au moins trois cabinets conseils est recommandée.

Contact :

www.les-aides.aquitaine.fr